



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation de la filière apicole face à l'augmentation des prix des carburants

Question écrite n° 16348

Texte de la question

Mme Mélanie Thomin attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire sur la situation préoccupante de la filière apicole face à l'augmentation des prix des carburants. Dans un contexte de fortes tensions géopolitiques au Moyen-Orient, le prix du gazole a connu, en quelques semaines, une hausse brutale, passant d'environ 1,69 euro le litre à plus de 2,38 euros au plus fort de la crise, soit une augmentation de près de 40 %. Bien que le prix ait légèrement diminué depuis avril 2026, il demeure à plus de 2 euros le litre, soit 18 % d'augmentation par rapport à la situation d'avant-crise. Cette situation se prolonge, affectant grandement les entreprises agricoles. Dans ce cadre, le Gouvernement a pris un décret n° 2026-334, le 30 avril 2026, « portant création d'une aide financière pour l'acquisition de gazole non routier utilisé pour la réalisation de travaux agricoles et forestiers » pour accompagner les agriculteurs face à cette forte augmentation des prix des carburants. Les apiculteurs professionnels sont soumis à des contraintes particulières dans leur activité d'exploitant agricole, notamment par la pratique de transhumance des ruches pour maintenir leur production annuelle et conserver leur activité économique. Ils ne peuvent cependant pas bénéficier de l'accompagnement sur les carburants proposé aux agriculteurs conventionnels, du fait des particularités de leur exploitation. Dans ce contexte, les professionnels de l'apiculture s'interrogent sur la possibilité d'autoriser les véhicules utilisés pour la transhumance à utiliser du gazole non routier (GNR). Les professionnels de l'apiculture représentent seulement 3 % des apiculteurs, mais plus de 50 % de la production. Ils proposent donc de se rapprocher des associations de développement de l'apiculture (ADA) pour délivrer des autorisations uniquement aux professionnels de ce secteur. Face à cette situation, elle lui demande quelles mesures le Gouvernement entend mettre en œuvre pour accompagner les apiculteurs professionnels et préserver la viabilité économique de leur exploitation.

Données clés

Auteur : [Mme Mélanie Thomin](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16348

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

Ministère attributaire : [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2026](#), page 5819